Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

AVIS PUBLIC

PROMULGATION du Règlement #2021-09-21 Relatif au traitement des élus municipaux

L'AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, que lors de la séance ordinaire du 21 septembre 2021 le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement # 2021-09-21 : Afin de modifier le règlement #2018-07-07 relatif au traitement des élus municipaux

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Saint-Placide, le 30 ième jour du mois de septembre 2021

Mathieu Dessureault, directeur général